Cabinet de M. Edouard Lambert
18, Boulevard du Levant 18
NANTERRE

AFFAIRES LITIGIEUSES — RECOUVREMENTS
ASSURANCES
VENTE & LOCATION DE PROPRIÉTÉS

LOCATIONS DE SUITE

Grande MAISON comprenant salon-petit salon, salle à manger, cuisine, offices ; au 1er, 5 chambres, cabinet de toilette, salle de bains, billard, au 2e, 6 chambres de dom., Belvédère ; Jardin boisé de 4000 mètres. — 3,000 fr.

MAISON de campagne de style, avec tourelle 2 étages, salle de bains, salle de billard, jardin d'agrément de 400 mètres.
Prix 1,300 francs.

MAISON avec jardin de 700 m. en plein rapport, à proximité du ch. de fer et du tramway. Location exceptionnelle, 700 fr.

MAISON de campagne, construction élégante, à 10 min. de la gare et du tramway ; 4 pièces au rez-de-ch. ; 3 chambres et 2 cabinets au 1er. Grenier. — Jardin fruitier de 750 m. — 900 fr.

APPARTEMENT confortable, 5 min. de la gare, sur boulevard. Loyer 360 fr.

VENTES

Occasion exceptionnelle
BEAU DOMAINE, *à 4 kil. de Vichy.*
Ce domaine comprend :
1° Maison de maître, dite château ; très élégante et de bonne construction.
Sous-sol : Caves, lingerie, laiterie, grande cuisine, laverie, 2 offices.
Rez-de-Chaussée très élevé : grand salon éclairé par de larges baies, petit salon, belle salle à manger, grand cabinet de travail, 3 autres grandes chambres, cabinets de toilette. W.-C.
1er étage : 8 chambres à coucher.
4 Terrasses. Tourelle.
Grandes écuries et remises. Nomb. logements de jardinier, cocher, etc. Pigeonnier, volières, hangars, four, 2 puits, etc.
2e Corps de ferme confortable ; écuries et vacherie, porcherie, poulaillers, etc.
Nombreux arbres fruitiers. Grand potager. Prairies artificielles.
Grand étang poissonneux, alimenté par une source dépendant de la propriété.
17 hectares de terres labourables.
Les constructions à elles seules ont coûté plus de 150,000 fr.
A vendre pour cause de départ.
Net..... 80,000 fr.

Maison de rapport, bien située, placement d'avenir, location 3000 fr. sans non-valeurs, dernier prix 40,000 fr. revenu net sans aléa 8 o/o.

MAISON de campagne bien construite, jardin de 700 m. boisé, sur avenue ombragée, à 6 min. de la gare, pour cause de départ 25,000 fr.

TERRAIN enclos de murs et grilles propre à la construction, situé sur av. ombragée, pouvant se diviser par lots, contenance 2.400 mètres.

MAISON de campagne avec jardin de 600 m. complètement restaurée. Calorifère, salle de bains, 4 pièces au r-de-ch., 4 ch. au 1er, eau et gaz, occasion 18.000 fr.

TERRAIN propre à construire près des Carrières-aux-Loups, avec façade de 30 m. sur la rue de Courbevoie.
Eau de Seine. Contenance 730 m. environ.

10.000 mètres de terrain, en Algérie, près de Blidah, pour cause de réalisation, 500 fr. soit 0 fr. 05 le m.

OCCASION

PROPRIÉTÉ, près Brie-Comte-Robert.
Maison sur caves et sous-sol, 2 perrons, salon, salle à manger, bureau, cuisine, 4 chambres au 1er, grenier au dessus.
Construction élégante, Nombreuses dépendances. Jardin anglais, potager et fruitier en plein rapport. Contenance de 2300 m. 14,000 fr Facilité de paiement.

Fonds de Commerce d'Epicerie dont l'importance, par sa position, ne fera que s'accroître. Prix 8.000 fr.

INSTALLATION, NEUF & ENTRETIEN
D'USINES EN TOUS GENRES
BARON, Constructeur-Mécanicien
Médaille d'Or — Paris 1895
Travaux de précision, Pièces de tours sur bois et tous métaux-Travail à façon
USINE A VAPEUR
Bicyclettes et Tandems sur commandes — Réparations de Cycles
15, RUE SAINT-GERMAIN — NANTERRE

GRANDE EPICERIE CENTRALE
PRODUITS ALIMENTAIRES
Maison spécialement recommandée
Ancienne Maison LESIMPLE
P. DUBOUEIX Successeur
2, Rue du Marché, NANTERRE

SPÉCIALITÉ DE CAFÉS, VINS & SPIRITUEUX
Tous nos Produits sont de Premier Choix. — Tous les Vins vendus à la Maison sont garantis naturels, venant directement des propriétaires.
VINS depuis 0 fr. 40
CAFÉ INCOMPARABLE Le Seul vrai mélange d'Amateurs
Café mélange supérieur 2 80 | *Café mélange 2e Choix* 2 40
— — *1er Choix* 2 60 | — — *3e* — 2
DÉPOT DU THÉ SAMSON
LIVRAISON A DOMICILE

PASQUIER, horloger
7, Rue Sadi-Carnot
NANTERRE
Réparations de Montres, endules et Bijoux.
REMONTAGE DE PENDULES *à l'année*

A VENDRE à Bougival, 13, quai Boissy-d'Anglas, un TERRAIN divisé par lots, de 100 mètres de façade, propre à la construction, depuis 4 francs le mètre S'adresser à Me SOURDEAU, notaire, à M. DUPONT, grainetier ou au bureau du journal. — Facilité de paiement.

VIDANGES A VAPEUR DE RUEIL
Rue des Chateaupieds — Avenue du Chemin-de-Fer
ANCIENNE MAISON Ve BALLAY
ALEXANDRE LE BOTMEL
SUCCESSEUR
SPÉCIALITÉ POUR EPUISEMENT DE PIECES D'EAU, PURINS ET CITERNES
PRIX: 5 FRANCS le METRE CUBE

GROS LOTS 500.000 FRANCS
100.000 FRANCS — 100.000 FRANCS
Tirage des PANAMA A LOTS — Titres garantis
DIX NUMÉROS POUR CINQ FRANCS
Pour **cinq francs** on reçoit 10 numéros part. 1er Tirage, 16 Octobre prochain des PANAMA A LOTS, avec prime gratuite pour tous. — Un lot de 250.000 francs, 1 lot de 100.000 francs, 2 lots de 10.000 francs, 57 lots divers. Envoi liste après tirage. — Ecrire de suite : BANQUE BRESSOUX et Cie, 58, rue Maubeuge, Paris.
Tirage des BONS DU CONGO — Titres garantis
HUIT NUMÉROS pour TROIS FRANCS
Pour **trois francs** on reçoit 8 numéros part. 1er Tirage, 20 octobre prochain, des BONS DU CONGO A LOTS, avec prime gratuite pour tous. — Un lot de 150.000 francs, 5 lots de 100.000 francs, 124 lots divers, l'an. Envoi liste après tirage. — Ecrire de suite : BANQUE BRESSOUX et Cie, 58, rue Maubeuge, Paris.
SOCIÉTÉ OFFRANT SÉCURITÉ ABSOLUE

A VENDRE
Belle Armoire à glace
à 3 Portes
BELLE OCCASION
S'adresser aux bureaux du Journal.

Vins nouveaux de Propriétaire
ROUGE, 8° naturel 75 fr. la pièce de 220 litres, fût perdu.
BLANC sec, 9° nat. 90 fr. la pièce de 220 lit. fût perdu.
rendu gare acheteur, congé et port payé. Paiement à 90 jours net, contre remb. 3 o/o escompte. S'adresser à M. le Régisseur du Domaine du **Pontil** près **Aubais** (Gard).

A VENDRE
TRICYCLE
Première Marque
BELLE OCCASION
S'adresser aux bureaux du Journal.

Pensionnaire est demandé dans honorable famille. Maison confortable, grand jardin. S'adr. au bur. du journ

PRÊTS sur signature à toutes personnes solvables, 4 o/o, *rien d'avance*. Ecrire : l'Immobilière, 45, rue Rochechouart, PARIS.

Grand Magasin de chaussures
56, Rue du Chemin-de-Fer, 56
NANTERRE
Ancienne Maison FROMONT
MAUMONT Succr
Chaussures de fatigue et de luxe
Spécialité
pour dames, fillettes et enfants
Tous les articles se recommandent par la qualité le soin de la confection et leurs prix modérés.

Bachelet père
ENTREPRENEUR
DE MAÇONNERIE & MARBRERIE
16, rue du Chemin-de-Fer

L. GÉNARD
10, Rue St-Germain, 10
NANTERRE
CYCLES NEUFS
et Réparations en tous genres
Pièces détachées
TRAVAIL SOIGNÉ & A FAÇON
—
Électricité et Téléphone

USINE A GAZ DE RUEIL

PRIX DU COKE

Pris à l'usine	*Rendu en cave*	Livraison à domicile
N° 0 .... 1 fr. 70	1 fr. 80	
N° 1 ..... 1 fr. 60	1 fr. 70	dans les 24 heures
N° 2 ..... 1 fr. 50	1 fr. 60	
Grésillon . 1 fr. 20	1 fr. 30	de la commande

Par 50 hectolitres, les prix *rendu en cave* seront diminués de 0,05
Par 100 hectolitres, les prix *rendu en cave* seront diminués de 0,10

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie
Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle..... 1 fr. 25
Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle..... 1 fr. 50
NOTA. — La longueur développée du tuyautage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation.
En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois *que le gaz consommé.*

4, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 4
RUEIL
OPTIQUE — **PINCE-NEZ** *et Lunettes* or, argent, nickel et acier. Exécution rapide de ORDONNANCES SCOLAIRES — **JUMELLES THERMOMÈTRES** Baromètres PÈSE-LIQUIDES — RÉPARATIONS DE LUNETTERIE & D'OPTIQUE
L. LEHIEULLE
Horloger de la Ville et de la Compagnie des Tramways de Paris à Saint-Germain
REMONTAGES DE PENDULES A L'ANNÉE
Réparations en tous Genres
FANTAISIE RICHE — ARTICLES DE FUMEURS
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
BIJOUTERIE DEUIL, OR ET ARGENT
BIJOUTERIE DOUBLÉ OR
MIROITERIE — GLACES RICHES *de tous styles* — GLACES FANTAISIE POUR Cadeaux de Mariages — Réparations de Glaces
HORLOGERIE *de Franche-Comté et d'Allemagne* — CARTELS RÉGULATEURS ET COUCOUS CHANTANTS en Bois sculpté
PENDULES EN TOUS GENRES
Coussins pour Couronnes de Mariées
Montres Or, Argent, Nickel, simples et compliquées
Petite et Grosse Orfèvrerie argent — Orfèvrerie métal blanc
TOUTES MARQUES AU PRIX DES TARIFS
ACHAT D'OR & D'ARGENT

PEINTURES CHIMIQUES LIQUIDES
PRÊTES A L'EMPLOI
pour les travaux de Bâtiment, Carrosserie, Cycles Meubles, Outils, etc.
LA MANGANINE, couleur à l'huile très brillante et solide
PEINTURES AU VERNIS
LA RESISTANTE, Couleur à la colle en 14 nuances
PEINTURE PORCELAINE — Peinture pour tuyaux de poêle
URALDA *seule véritable PEINTURE ÉMAIL*
VERNIS ÉMAIL A FROID, SICCATIF POUR PARQUETS
ENDUITS, COULEURS HUILES, VERNIS, MASTICS, OCRES, etc.
CARBURE DE CALCIUM
Pour Appareils et Lanternes
DAZEVILLE 17, *rue du Bois* NANTERRE
NE PAS CONFONDRE. retenir l'adresse exacte : 17 RUE DU BOIS

Imp. HUBY, 22 r. Maurepas, Rueil et 36, r. St-Germain, Nanterre

QUATRIEME ANNEE N° 41 — CINQ CENTIMES — DIMANCHE 8 OCTOBRE 1899.

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISSANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal.
Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT
Un an..... 3 »
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : *Réclames*, la ligne 1re page 1 fr., 2e page 0 fr. 75, 3e page 0 fr. 50 — *Annonces*, 4e page 0 fr. 25

AU PLATEAU

Nos amis du Plateau étaient travaillés, depuis quelque temps, par le commis-voyageur en titre du Comité de la réaction, renommé par le nom typique de la Jaunisse.

On avait préparé, dans la cuisine de la rue Saint-Germain, une petite infamie contre le maire de Nanterre.

Et le trotte-menu en question avait été chargé de la répandre.

Système jésuitique, comme dit Basile : Calomniez ! Calomniez ! Il en restera toujours quelque chose.

Donc on avait imaginé pour parer le coup de la pétition contre la colle, pétition à laquelle le maire est tout à fait étranger, puisque c'est moi qui l'ai mise sur le tapis.

La bande avait imaginé, dis-je, d'insinuer que le maire avait appuyé de son autorité auprès du préfet, une demande d'installation d'une fabrique d'engrais, route de Charles-X.

On accusait tout simplement M. Hennape de vouloir empoisonner nos amis du plateau.

Quelle bonne aubaine pour le comité catholique et protestant ! On allait ainsi amener à la bonne cause, tout un groupe de sincères républicains, qui tomberaient infailliblement dans le piège.

Et on avait choisi pour commettre cette petite calomnie, un ancien républicain, dont nos amis ne penseraient le moins du monde à se défier.

Mais, malheureusement pour nos bons jésuites, la mèche a été éventée.

Dans une lettre que M. Hennape a adressée au préfet, et que tout le monde a pu lire dans ce journal, le maire de Nanterre proteste énergiquement et dit en substance, qu'il n'a émis aucun avis favorable ou défavorable sur le dépôt (et non la fabrique d'engrais), que l'intéressé avait demandé.

En somme, ce dépôt d'engrais n'était pas insalubre, mais l'administration préfectorale a cru devoir en autoriser la manipulation. De là à la fabrication il n'y a qu'un pas.

L'établissement devenait insalubre, aussi M. Hennape, sur les réclamations des habitants du quartier, a-t-il aussitôt adressé la lettre que vous savez à l'administration supérieure, demandant le retrait de ladite autorisation.

Ainsi tombe la petite infamie.

Electeurs, ne vous y laissez plus prendre, vous en verrez encore bien d'autres, d'ici votre verdict souverain qui écrasera d'un formidable coup de pied toute cette bande de cafards.

Leur rétablissement, à eux, serait encore bien plus insalubre pour le pays.

Aucune autorité administrative ne peut nous empêcher de ce côté de rendre notre pays sain.

Notre enquête de commodo et incommodo, c'est le bulletin de vote.

Vous vous en souviendrez.

Jules OUVRIER.

Benjamin RASPAIL

Raspail (Benjamin-François), est né à Paris le 16 août 1823. Fils de François-Vincent Raspail, le célèbre et savant chimiste-hygiéniste, il collabora aux travaux de son illustre père.

Dans sa jeunesse, Benjamin Raspail cultiva et travailla beaucoup la peinture et la gravure. Plusieurs publications de son père contiennent des illustrations dues à son burin.

Aux élections de l'Assemblée législative, le 13 mars 1849, M. Benjamin Raspail fut élu représentant du Rhône. Il vota, avec la *Montagne*, contre l'expédition romaine, contre la loi Falloux-Parieu, sur l'enseignement, contre la loi restrictive du Suffrage Universel protesta contre le coup d'Etat et fut proscrit avec son père en 1851. Il se réfugia alors en Belgique, où il résida jusqu'en 1863.

De retour en France, il fut élu conseiller de la Seine pour le canton de Villejuif, et, le 20 février 1875, nommé député de la Seine (arrondissement de Sceaux).

A la Chambre, M. Benjamin Raspail prit place à l'extrême gauche, vota pour la proposition que déposa son frère en faveur de l'amnistie plénière, réclama l'abolition de la peine de mort et l'expulsion des jésuites. Réélu le 14 octobre 1877, il reprit sa place à l'extrême gauche ; réélu en 1881, il proposa de vendre les diamants de la couronne pour créer une caisse des invalides du travail et réclama des pensions pour les victimes du coup d'Etat du 2 Décembre.

Elu de nouveau député de la Seine en 1885 par 285,933 suffrages, il vota contre les cabinets Tirard et Rouvier, soutint le ministère Floquet et opina pour les poursuites contre le général Boulanger.

En 1889, les électeurs de l'arrondissement de Sceaux accordèrent la préférence de leurs votes à M. Belleval, boulangiste, M. Benjamin Raspail se retira de la lutte et se confina dans sa propriété à Arcueil-Cachan qui va devenir, conformément à sa volonté un Asile pour les invalides du travail.

M. Benjamin Raspail a publié, en 1875, deux ouvrages : *Observations sur le Traitement de nos Ambassadeurs et sur l'Assistance judiciaire* et *Première Campagne contre l'Administration de l'Assistance publique*. Il laisse un grand nombre de tableaux de valeur.

—o—

M. Benjamin Raspail, dont nous publions ci-dessus une courte note biographique, a laissé toute sa fortune, évaluée à un million, au département de la Seine ; M. Benjamin Raspail a demandé qu'un asile pour les invalides du travail soit établi dans sa propriété d'Arcueil-Cachan.

L'excellent et bon républicain a ainsi voulu laisser une trace palpable des idées généreuses qu'il défendit alors qu'il était représentant du peuple.

Ses obsèques civiles ont eu lieu dimanche dernier au milieu d'une affluence considérable d'amis, venus, malgré le mauvais temps, apporter leur dernier adieu à l'admirable républicain que fut toujours Benjamin Raspail.

Au Paradis

par fil spécial

Nous avons reçu de notre correspondant particulier des renseignements intéressants et dignes en tous points d'amuser nos lecteurs.

Ils seront peut-être étonnés de la longueur de la correspondance, mais qu'ils se rassurent, cela ne nous coûte rien, ayant obtenu la franchise.

Et voilà le petit bleu en question.

— Vieux frère,

Je vais t'en raconter une bien bonne, comme dirait feu de Villemessant, le fondateur du *Figaro*, avec lequel je manille tous les soirs et auquel j'entre parenthèses, je flanque de formidables culottes.

Figures-toi que nous avons suggéré à ton bonhomme de Nanterre — c'est Jean, je crois — que le maire de ta localité allait être nommé sous-préfet.

Dache, le perruquier des zouaves, qu est excessivement borné, Dache, lui-même, n'aurait pas coupé dans le pont.

Il se tordait, le pauvre, lorsque nous avons monté le bateau.

Alors, tu comprends, ton Jean-Jean, croyant retrouver, dans sa calebasse vide, une lueur de génie, a essayé dans son torchon hebdomadaire, d'ingurgiter à ses nombreux lecteurs (O ! combien !) la blague que nous lui avons soufflée.

Et toi, qui a toujours à cœur ton fameux trio, Croquemitaine, Fantoche et Cie, te voilà dépassé.

Ton bonhomme qui est le plus fort de sa raison sociale, le dégotte. Pige-moi ça :

Badureau, Balandard, Cabochon et Cie, à capital variable ! ce que ça va bien faire sur les affiches que ton bonhomme adore (voir le journal clérical de Saint-Germain, année 1889).

Mais d'après les renseignements que j'ai reçus d'en-bas, il paraîtrait que pour le moment, il ne tient pas beaucoup aux affiches.

Il trouve que maintenant sa popularité est assez grande.

Nous lui avons donc conseillé d'envoyer du papier timbré (comme lui), afin d'intimer aux autorités compétentes qu'elles n'aient pas à souiller les murs de la ville, de son ineffable signature.

Je te raconterai prochainement ce que nous allons lui faire souffler.

Mais je te préviens charitablement, ton bonhomme est soutenu par deux influentes sociétés : la *Gaule* et le *Bambou*. Je te conseille d'organiser au plus vite celle dont tu m'as parlé : la **Trique.**

A bon entendeur, salut. Je me sauve, le patron me sonne. A bientôt, au revoir.

Pour copie conforme :
V. RIDIQUE.

Toujours la Colle

Le Comité du sous-groupe de l'*Union des Intérêts locaux*, du quartier de l'avenue de Rueil, nous prie d'insérer les lettres suivantes :

PRÉFECTURE DE POLICE
2e DIVISION — 1er BUREAU — 2e SECTION

Fabrique de Colle-forte et de Gélatine
Notification

Paris, le 8 Septembre 1899.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que, par décision du 6 de ce mois et pour donner satisfaction aux réclamations

que vous m'avez transmises, j'ai imposé à MM. Roy et Cie exploitant une fabrique de colle-forte, rue du Bois, en votre commune, les nouvelles conditions ci-après :

1° Un nouveau plan de l'usine sera fourni en triple expédition ;

2° Les cornillons placés en plein air seront complètement enlevés au 1er octobre prochain (exécution de la décision du 25 juin 1898) ;

3° Des couvercles provisoires seront placés sur les cuves de cuisson des marcs de colle, dans un délai de huit jours ;

4° Pour l'installation définitive de ces cuves de dissolution il est accordé un délai de 4 mois

M. Roy a pris connaissance de ces conditions à l'exécution desquelles le service d'Inspection des Etablissements classés est chargé de tenir la main.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Prefet de Police.
LÉPINE.

P.-S. — J'ajoute que M. Roy a promis de se conformer aux indications ci-dessus sans qu'il soit nécessaire de les lui notifier officiellement.

Paris, le 28 Septembre 1899.

Monsieur le Maire,

M. Godin, propriétaire, rue des Goulevents, en votre commune, a saisi l'administration d'une plainte visant la contamination de l'eau de son puits par des infiltrations provenant de la fabrique de colle forte située rue du Bois, à Nanterre.

J'ai l'honneur, monsieur le Maire, de vous prier de notifier au plaignant les conclusions ci-après du Laboratoire municipal qui a analysé l'eau prélevée dans le puits dont il s'agit :

« L'échantillon d'eau est suspect par « suite d'un grand excès de matières « minérales paraissant provenir de la « nature du terrain traversé par la nappe « d'eau et de la présence d'une bactérie « cultivant en bouillant phéniqué. »

Je vous serais obligé de me transmettre aussitôt que possible, l'original de votre notification.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

POUR LE PRÉFET DE POLICE :
Le Secrétaire général,
E. LAURENT.

Nanterre, le 30 septembre 1899.

Monsieur le Maire,

En date du 21 Août 1899 je vous ai envoyé une plainte contre la fabrique de colle dirigée par MM. Roy et Cie, en vous priant de la transmettre à M. le Préfet de Police.

Le 25 août, deux envoyés de la préfecture sont venus chez moi pour prélever de l'eau ; ces messieurs ont examiné avec beaucoup de soins les environs, et tout spécialement le dépôt de cornes qui est à 15 mètres de mon puits ; ces messieurs qui doivent être compétents m'ont dit que ce dépôt pouvait parfaitement avoir empoisonné le dit puits, qu'au reste l'analyse de l'eau prouverait si oui ou non la chose existait.

Le 31 août j'ai reçu la visite de M. Paul Adam, inspecteur des établissements classés ; ce Monsieur m'a demandé tous les renseignements nécessaires au sujet de la plainte que j'avais adressée ; il a vu et a été obligé devant la force des choses, de convenir que ma plainte était fondée.

Au sujet de l'agrandissement il m'a donné sa parole que les hangars ne serviraient plus qu'à abriter soit des voitures, où toute autre chose étrangère à la fabrication de colle ; *cette fabrication devant rester dans l'emplacement désigné par les plans d'autorisation.*

En outre, M. Paul Adam m'a donné sa parole que le *dépôt de cornes qui a empoisonné* mon puits serait enlevé sous *trois jours au plus.*

J'ai prévenu que M. Roy s'était vanté à moi-même qu'il ne tiendrait aucun compte des ordres qui lui seraient donnés.

Je n'ai pas à citer ici les paroles de M. Roy, se basant sur des protections, car la chose serait trop grave.

Or, nous sommes aujourd'hui au 30 septembre.

Rien n'a été fait.

Trente jours se sont écoulés depuis la visite de l'Inspecteur, les hangars abritent toujours des matières infectes, les ouvriers travaillent dans des cuves situées sur le sol en dehors de l'autorisation.

Le tas de cornes empoisonneur est toujours là.

Je reçois, Monsieur le Maire, communication d'une lettre de M. le Préfet, datée du 28 septembre ou l'on dit : « Que l'eau du puits de M. Godin est suspecte par suite d'un grand excès de matières minérales paraissant provenir de la nature du terrain traversé par la nappe d'eau et de la présence d'une bactérie cultivant en bouillon phéniqué ».

Tous les puits du pays sont bons, le *mien seul est mauvais par suite des dépôts de M. Roy,* Ce que j'ai dit, Monsieur le Maire, est donc pleinement confirmé, je n'ai rien exagéré, je suis au-dessous de la verité.

Je vous demande, Monsieur le Maire, si Monsieur Roy est au-dessus des lois de notre pays.

Il a empoisonné mon puits, il s'agrandit sans autorisation et, comme il le dit et le fait, il ne tient aucun compte des ordres du Préfet ; car je suis persuadé qu'il a reçu des ordres.

A qui dois-je m'adresser, Monsieur le Maire, pour faire cesser cet état de chose ? Voulez-vous transmettre encore ma nouvelle plainte à Monsieur le Préfet? Peut-être, avec un peu plus de sévérité, pourra-t-il faire exécuter ses ordres.

M. Roy ne doit pas être plus que lui, je suppose.

Je vous demanderai aussi, Monsieur le Maire, ce que je dois faire au sujet de mon puits? Mes moyens ne me permettent pas d'attaquer M. Roy qui gagnerait sûrement son procès, étant donné qu'il est au-dessus des lois qui régissent les simples contribuables.

Cependant, je suis privé d'eau, par sa faute.

Je suis empoisonné, par sa faute, ainsi que la moitié des habitants de Nanterre.

Je n'ose encore croire, Monsieur le Maire, après 30 jours d'attente, que ceci vous désintéresse, ainsi que Monsieur le Préfet.

Recevez, Monsieur le Maire l'assurance de ma parfaite considération.

GODIN.
Chemin des Goulvents, Nanterre.

Pour être sûr de boire un amer rafraîchissant et fortifiant, demandez de l'*Amara Blanqui*. Les écorces d'oranges de Nice et le quinquina qui le composent en font un apéritif supérieur.

Fédération Républicaine, Radicale, Socialiste

On nous annonce que le 15 octobre prochain paraîtra le premier numéro du Journal hebdomadaire satirique : le *Fouet* ; organe de la Fédération républicaine, radicale, socialiste, avec collaboration du caricaturiste Pépin. Prix 6 fr. par an. Administration : 10, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

— L'inauguration du buste de la République, qui devait avoir lieu le 3 septembre dernier à Argenteuil, aura lieu aujourd'hui dimanche, 8 octobre. M. Millerand, ministre du Commerce a promis d'y assister.

Société des Concerts Symphoniques de Nauterre

A l'occasion de la visite de la société musicale de Sartrouville, la société des Concerts Symphoniques de Nanterre offre un Concert festival populaire organisé par les deux sociétés, dans la Salle des Fêtes de la Mairie, ou au square de la Gare si le temps le permet.

Ce Concert sera absolument gratuit.

LE CRÉDIT AGRICOLE

Aux derniers jours du XIXe siècle, on va enfin résoudre la question du *Crédit à l'Agriculture.*

Ce qui étonnera nos petits-fils, c'est que cette question, ignorée par nos arrière-grands-pères, n'ait pas été plus tôt résolue par notre génération.

En effet, de temps immémorial, le *commerce* n'a pu vivre et prospérer que *par le crédit.*

Dans la seconde moitié de ce siècle, c'est *par le crédit* que s'est constitué la *grande industrie.*

Jetez un regard en arrière et demandez ce que serait aujourd'hui la France si les capitaux de l'épargne avaient refusé leur concours aux promoteurs des Chemins de fer, de la Métallurgie, des Usines à gaz et de tout ce qui fait aujourd'hui la majeure et la plus belle partie de la richesse boursière de la France.

Tous les efforts se sont portés sur le Commerce et sur l'Industrie. Les résultats sont admirables. La Banque de France escompte le papier du commerçant solvable à un taux qui permet au négociant d'entreprendre de très grosses opérations avec un capital relativement minime. Le commerce ne vit que par le crédit, ne vit que du crédit.

L'industrie émet des obligations, Elle emprunte et développe ses moyens de production avec des capitaux d'emprunt.

Laissons de côté les grandes entreprises d'utilité publique basées sur des concessions et dotées, pour leurs emprunts, de garanties d'intérêts, et ne considérons que les commerçants et industriels ordinaires, le commun des mortels. Quel gage offrent-ils au crédit ?

Leur avoir mobilier et précaire et leur signature.

Et tandis que le commerçant sur ce gage fragile, sa signature, son nom, son honorabilité, trouve du crédit, c'est-à-dire de l'argent, qu'elle est la situation de l'agriculteur qui, lui, offre au prêteur, le gage le plus sûr, la terre nourricière et la récolte pendante par branches ou par racines ? Son crédit est nul : s'il a besoin d'argent pour repeupler son étable, l'usurier tire profit de sa détresse.

Avec quelques milliers de francs l'agriculteur pourrait mettre en valeur la landes térile ; moderniser son outillage, acheter des semences de choix et des engrais chimiques appropriés à la nature du sol. Mais n'ayant pas ces quelques billets de 1000 francs et ne pouvant se les procurer par le crédit, l'agriculteur français végète, et la France, le pays agricole par excellence, est trop souvent tributaire de l'étranger pour sa nourriture essentielle : le pain.

Voyez-vous maintenant comment la question du crédit agricole est intimement liée à la question primordiale du pain ?

« Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien », disent les petits enfants dans leur prière. Oui, donnez-nous notre pain, disent le père et la mère, mais donnez-nous-le à bon marché afin que tout le salaire de l'usine ou de l'atelier ne passe pas dans l'escarcelle du spéculateur.

Or, pour que le pain soit à bon marché, il faudrait que l'agriculteur pût produire à bon marché. Et pour arriver à ce résultat, de la réussite duquel dépend l'avenir de la France il faut à l'agriculteur de l'argent ou du crédit. Il lui faut le crédit agricole.

Nos législateurs l'ont si bien compris qu'ils ont édicté, en 1894, une loi organique du crédit agricole. Des avantages spéciaux et d'une importance considérable sont accordés aux groupements de capitaux formés en vue de venir en aide à l'agriculture.

Mais à quoi serait ruit une loi de l'Etat, si la nation restait indifférente et ne secondait pas, par son initiative, les intentions du législateur.

C'est pour donner à cette loi une première et nécessaire application que les défenseurs les plus éminents et les plus autorisés de l'agriculture française se sont associés dans un effort commun pour constituer et patronner le « Syndicat National du Crédit agricole ». Ce n'est ni une œuvre de parti politique, car tous les ministres qui ont eu, depuis trente ans, le portefeuille de l'Agriculture, sans distinction d'opinion, lui apportent leur concours. Ce n'est pas une aventure financière : il n'est promis aux souscripteurs que le salaire légitime de leurs capitaux, conformément à la loi de 1894.

« Aide-toi, le ciel t'aidera ». En cette question le ciel c'est l'Etat, qui s'est déjà manifesté en obligeant la Banque de France à mettre à la disposition des Sociétés agricoles une avance de quarante millions, sans intérêts, plus sa redevance annuelle. Mais c'est aussi l'épargne qui trouvera dans le Crédit agricole un placement de tout repos pour ses disponibilités, au grand soulagement des caisses d'épargne gouvernementales.

Grâce au « Syndicat National de Crédit agricole », l'épargne française fécondera la terre de France, la grande nourricière.

Voilà de la véritable et profitable mutualité : l'alliance de l'épargne et de l'agriculture.

SOUSTRACTION

Par un abonné du Gaz des pièces de monnaies contenues dans la boîte à monnaie d'un compteur à paiement préalable.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE ROUEN

(9 novembre 1899)

Entre M. le procureur de la République près ce tribunal, demandeur et poursuivant . . . . . d'une part ;

Et X..., né à Rouen, département de la Seine-Inférieure, journalier à Rouen, avenue. . . . . ; n. . . . ; d'autre part ;

La cause appelée,

Ouï l'exposé de l'affaire fait par M. le procureur de la République ; la lecture du procès-verbal ; un témoin en sa déposition, après avoir prêté serment de dire toute la vérité, rien que la vérité, déclaré ses nom, prénoms, âge, profession et demeure, dit n'être parent, allié, ni serviteur du prévenu ;

Ouï le prévenu en ses interrogatoires et en ses explications, et le ministère public en son réquisitoire, tendant à ce qu'il soit fait au prévenu l'application des articles 379 et 401 du Code pénal ;

Le Tribunal ayant délibéré conformément à la loi, M. le président prononce publiquement le jugement suivant :

Attendu qu'il est établi par l'information, les débats et la déposition du témoin, qu'en 1897, à Rouen, X..., qui avait chez lui, en location, un compteur à gaz automatique, a soustrait, frauduleusement, à plusieurs reprises, les sommes d'argent renfermées dans ce compteur, appartenant à la Compagnie du Gaz de la Ville de Rouen ;

Attendu que X..., n'a jamais été condamné ; qu'il y a dans la cause des circonstances atténuantes ;

Le tribunal déclare X..., coupable d'avoir, à Rouen, en 1897, à plusieurs reprises, soustrait frauduleusement des sommes d'argent au préjudice de la Compagnie du Gaz de la ville de Rouen ;

Délit prévu et puni par les articles 379, 461 et 403 du Code pénal ;

Vu ces articles, dont lecture a été donnée à l'audience par M. le président, lesquels sont ainsi conçus :

« Art. 379. — Quiconque a soustrait frauduleusement une chose qui ne lui appartient pas est coupable de vol.

« Art. 401. — Les autres vols non spécifiés dans la présente section, les larcins et filouteries ainsi que les tentatives de ces mêmes délits, seront punis d'un emprisonnement d'un an au moins et cinq ans au plus, et pourront même être d'une amende qui sera de 16 francs au moins et de 600 francs au plus. Les coupables pourront être encore interdits des droits mentionnés en l'article 42 du présent Code pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, à compter du jour où ils auront subi leur peine.

« Art. 463. — Dans tous les cas où la peine d'emprisonnement et celle de l'amende sont prononcées par le Code pénal, si les circonstances paraissent atténuantes, les tribunaux correctionnels sont autorisés, même en cas de récidive, à réduire l'emprisonnement, même au-dessous de six jours et l'amende au-dessous de 16 francs. Ils pourront ainsi prononcer séparément l'une ou l'autre de ces peines et même substituer l'amende à l'emprisonnement, sans qu'en aucun cas, elle puisse être au-dessous des peines de simple police. »

Condamne X..., en un mois d'emprisonnement, et par corps, aux frais du procès; les frais du procès liquidés à 11 fr. 25, y compris le timbre et l'enregistrement du présent jugement ;

Fixe au minimum déterminé par la loi la durée de la contrainte par corps ;

Ainsi jugé et prononcé à Rouen, en l'audience susdite où siégeaient MM. Robillard, vice-président ; Duflos et Patrimonio, juges ; en présence de M. Beauvais, substitut, assisté de Me Vernaux, huissier-audiencier ;

La minute, dûment signée, porte en marge la mention d'enregistrement suivante :

Visé pour timbre et enregistré à Rouen, le 26 novembre 1897, folio 86, case 24e, débet de 1 fr. 88 à comprendre aux dépens.

Pour expédition conforme :
Le greffier du tribunal,
Signer : FERLIN.

MAIRIE de NANTERRE

AVIS concernant le service de revaccination 1899-1900

Conformément à la délibération du Conseil général en date du 25 décembre 1893, un nouveau marché vient d'être passé avec MM. Chambon et Saint-Yves Ménard, directeur de l'Institut de vaccine animale, 8, rue Ballu, en vue d'assurer pendant l'année scolaire 1899-1900, soit du 1er octobre 1899 au 30 septembre 1900, la revaccination des élèves des écoles publiques.

Les opérations se feront *sous la surveillance et le contrôle* de MM. les Médecins inspecteurs des écoles.

Elles auront lieu à Nanterre, aux écoles communales, le lundi, 16 octobre 1899, à 8 h. 1/2 du matin.

Doit être soumis à l'opération tout enfant qui aurait été antérieusement revacciné sans succès, ainsi que les enfants de moins de dix ans dont la revaccination serait demandée par les parents.

Aux termes du règlement, tout enfant ayant atteint l'âge de 10 ans, doit pour être admis à l'école, être revacciné.

Les parents qui refuseraient de faire revacciner leurs enfants s'exposeraient à les voir renvoyer de l'école.

Dames Françaises

Le grand bal organisé par le Comité de Nanterre de l'Association des Dames Françaises, aura lieu le samedi 11 novembre prochain, à 10 heures du soir, dans la salle de la Mairie, au profit de l'œuvre.

Tout le monde se rappelle que Mme Moïse, la dévouée présidente du Comité et les organisateurs du bal avaient pris toutes les précautions pour éviter toute espèce d'accident ; espérons qu'on leur accordera l'autorisation nécessaire et que cette belle fête apportera, comme la précédente, un heureux concours à la Caisse de cette institution patriotique.

A l'issue du bal, dont l'entrée est fixée à 5 francs par personne, aura lieu un souper dont le prix est également de 5 francs.

Nous savons de source certaine que ces dames préparent des merveilles pour le cotillon.

Nouvelles Locales

Les Chiens enragés

Le samedi, 30 septembre, dans la matinée, un chien de forte taille, appartenant à M. Dupont, entrepreneur de transports, 9, rue Gambetta, a parcouru les rues de notre ville, mordant ses congénères jusque dans les cours.

Cet animal ayant été mis en observation par M. Caroni, vétérinaire, 8, avenue Rochegude, est mort le lendemain, dans une crise de rage.

Après enquête, M. Lefèvre, appariteur communal, a pu relever le nom de douze propriétaires dont les chiens ont été mordus.

Ce sont : Mme Stora, rue Saint-Denis ; MM. Charvy, rue de Gourbevoie ; Serva, rue de Colombes ; Limousin, Davin, rue Victor-Hugo ; Vaugon, Despois, Mignot, rue du Sergent Bobillot ; Portenseigne, avenue de la Gare ; Laboureur, rue du Chemin-de-fer ; Siclet, rue du Quignon et Giroust, boulevard du Nord.

Tous ces chiens ont été abattus.

Une Noce en Automobiles

Mardi dernier, les rues de notre ville ont été révolutionnées par un fait peu banal.

Marseille avait eu sa noce en vélocipède, nous avons eu notre noce en automobiles, celle de Mlle Stora.

Vive le progrès !

LE DÉPART DU COLONEL SERVIÈRE

On lit dans le *Journal Officiel* du 29 septembre :

« Par décision ministérielle du 28 septembre 1899, M. Servière, lieutenant-colonel, commandant le 16e bataillon d'artillerie à pied est nommé directeur à Alger.

M. Ducassé, lieutenant-colonel breveté, directeur à Alger, est nommé au commandement du 16e bataillon. »

Nous savions déjà que M. le Colonel Servière avait sollicité son envoi en Afrique, mais n'entendant plus parler de ce déplacement nous espérions qu'il n'aurait pas lieu.

Nous regrettons sincèrement le départ de M. Servière qui avait su s'attirer à Rueil toutes les sympathies par son caractère affable et son empressement à obliger tout le monde.

Très aimé de ses soldats pour lesquels il était plein de sollitude, en même temps qu'il se montrait très sévère pour les fautes graves contre la discipline, il laissera au bataillon un excellent souvenir.

A la Botte Bourguignonne
Anc^nne M^me U. VIROT
E. CARRÉ
Successeur
3, rue de Saint-Germain, 3
NANTERRE (SEINE)
CHAUSSURES DE LUXE & DE TRAVAIL
RÉPARATIONS
Elégance et Solidité garanties

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Gouy, Jean, rue Rosiers, 40 ; Heudebert, Suzanne, rue du Chemin-de-Fer, 3 ; Belloni, Georges, rue Volant, 41.

PUBLICATIONS. — M. Garel, à Paris et Mlle Huet, à Nanterre ; M. Prunier, à Nanterre et Mlle Camus à Paris ; M. Godin à Nanterre et Mlle Michaux, à Villiers-sur Marne (S.-et-O).

MARIAGES. — M. Bourgeois et Mlle Ebran, à Nanterre ; M. Thévenet, à Rueil et Mlle Bara, à Nanterre ; M. Demotte, à Villiers-sur-Marne et Mlle Stora, à Nanterre ; M. Colson et Mlle Blanchard, à Nanterre.

DÉCÈS. — Mme Vve Delai, 70 ans, rue Saint-Denis, 5 ; Mme Vve Cirey, 63 ans, rue Rigault, 35 ; Enfant Gouy, 5 jours, rue des Rosiers, 40.

VENTE *Sur Surenchère* du sixième au Palais de Justice, à Paris, le jeudi 26 octobre 1899, 2 heures,
Propriété sise à NANTERRE (Seine)
11 et 13, route de Cherbourg
Mise à prix..... 17.559 fr.
S'adresser à Me THELLIER avoué à Paris, 30, quai du Louvre, Me Lortat, Jacob, avoué à Paris, 4, rue Louvois ; Me Gillet, avoué à Paris, 150, rue de Rivoli et Me Bourgoin, notaire à Nanterre.

A VENDRE TRÈS BON COUPÉ 3/4
Maroquin vert, en bon état
Occasion exceptionnelle. — S'adresser : 20, rue Chanzy

AVIS

M. Hengy, marchand de volailles, 2, rue Bergère, à Rueil, à l'honneur d'informer le public qu'il ne répond pas des dettes que sa femme pourrait contracter.

—o—

M. Emile DUTORDOIT, 33, rue de Nanterre, à Rueil, a l'honneur de prévenir les habitants, qu'il ne répond pas des dettes que sa femme et ses enfants pourraient contracter.

Théâtres et Concerts

A L'OPÉRA

Les premières répétitions en scène de la *Prise de Troie,* d'Hector Berlioz, ont eu lieu la semaine dernière. Les premières lectures d'orchestre ont eu lieu cette semaine. Cet ouvrage est indiqué pour être donné au cours de la seconde quinzaine de ce mois.

×

A L'OPÉRA-COMIQUE

On s'occupe de *Fra Diavalo,* dont voici la distribution.

MM. Ed. Clement, Fra Diavolo ; Carbonne Lorenzo ; Grivot, Mylord ; Gresse, Mathéo ; Belhomme, Giaccomo ; Barnolt, Beppo ; Mmes Tiphaine, Zerline ; Pierron, Paméla.

×

A L'ODÉON

Notre sympathique confrère, M. Daniel Riche, a lu à ses interprètes une comédie en un acte, la *Visite,* qui passera avec *Ma Bru!*

Voici la distriBution de la *Visite* :

MM. Davilliers, Edouard de Till ; Laumonnier, Georges Montreux ; Mme Chassaing, Jeanne.

AUX VARIÉTÉS

Mlle Demarsy vient de signer un nouvel et brillant engagement avec M. Samuel ; elle fera sa rentrée cet hiver dans la *Belle Hélène* et dans *Education de prince,* de Maurice Donnay.

×

AU CHATELET

La direction vient d'engager M. Guyon fils pour interpréter un des principaux rôles de *Robinson Crusoé,* pièce de MM. Ernest Blum et Pierre Decourcelle.

×

A L'OLYMPIA

Pour la réouverture, les frères Isola ont trouvé dans leurs voyages des attractions, de premier ordre qui accompagneront le nouveau ballet les *Mille et une Nuits,* dans lequel paraîtront Mlles Emillienne d'Alençon, Suzanne Derval, Rose Demay de la Riviera, Louise Willy, etc. La première danseuse sera Mlle Lina Campana et Thales jouera les rôles de Shariar, Ali-Baba et Aladin.

A LOUER CHAMBRE confortable, pour employé, 25 fr. par mois. S'adresser 18 boulevard du Levant.

AVIS Tous les Vins qui se vendent 5, rue du Chemin-de-Fer, à NANTERRE chez M. L. CHAUVEAU, sont garantis naturels venant directement des Propriétaires.

Celui à 0 fr. 45 le litre, malgré son prix modique, peut satisfaire les palais les plus délicats.

Les Vins en fûts sont livrés directement par les propriétaires. Celui vendu à 86 francs la pièce nue, rendu à domicile, est irréprochable.

Le Directeur-Gérant : E. HUBY.

Syndicat National du Crédit Agricole

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE
PAR LA MUTUALITÉ, L'ÉPARGNE & LE CRÉDIT
Fondé en vertu de la Loi du 5 Novembre 1894

Capital : QUARANTE MILLIONS en Quarante Séries d'UN Million
Divisées en Parts de 20 Francs, 100 Francs et 500 Francs

Intérêt minimum : 4 %
EXEMPT DE TOUS IMPOTS ET CHARGES MOBILIÈRES

LES PARTS SONT PAYABLES. { Moitié en souscrivant. / Moitié à la répartition.

Les parts peuvent être libérées de la totalité à la souscription

On souscrit le 12 Octobre et, dès aujourd'hui, par correspondance
à PARIS, au SIÈGE SOCIAL, *8, rue Ménars.*
ON PEUT ÉGALEMENT SOUSCRIRE :
A PARIS ET DANS LES DÉPARTEMENTS, chez toutes Banquiers, Changeurs, Agents de change et chez les 900 Correspondants en Province du *Syndicat National du Crédit Agricole.*

COMITÉ DE PATRONAGE
MM.
De Mahy, député, ancien Ministre de l'Agriculture, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture ; Gomot, O. ✱, M. ✱, sénateur, ancien Ministre de l'Agriculture, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture ; Cochery, sénateur, Président du Groupe Agricole du Sénat, ancien Ministre des Postes et Télégraphes ; Calvet, sénateur, Président du Syndicat général des Syndicats agricoles de la Charente-Inférieure ; Tisserand, G. O. ✱, O. ✱ M. A., U. I., Directeur honoraire de l'Agriculture, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture ; Edmond Théry, O. ✱, Economiste ; Directeur de l'Economiste européen.

CONSEIL GÉNÉRAL
MM.
Périvier, C. ✱, premier Président honoraire de la Cour de Paris, *Président* ; Teisserenc de Bort, ✱, O. ✱ M. A., sénateur, *Vice-Président* ; Comte du Breil de Pontbriand, député, *Vice-Président* ; Comte de Blois, sénateur ; Comte de Casabianca, ✱, ancien député ; Joan Codet, député ; Philippe Dauzon, député ; Decker David, ✱ M. A., député ; Comte Michel Féry d'Esclands, propriétaire ; Georges Graux, député ; Baron A. de Landevoisin, propriétaire ; Lauraine, député ; Emile Philippe, ✱, ancien Trésorier-Payeur général ; Rose, député.

Le SYNDICAT NATIONAL DE CRÉDIT AGRICOLE se fonde, sous les plus hauts patronages, pour répondre au vœu de la loi du 5 novembre 1894, savoir : « **faciliter et même garantir les opérations concernant l'Industrie agricole** ».

Ces opérations sont exemptes de tous risques, ayant pour base le revenu même du sol.

Comme rendement, les parts du Syndicat national offrent un **revenu net minimum de 4 %**, la loi exemptant le Syndicat du droit de patente ainsi que de l'impôt sur valeurs mobilières.

DEMANDER dans TOUTES les PHARMACIES

La VÉRITABLE **TISANE** DÉPURATIVE CONCENTRÉE des **QUAKERS**
BIEN SUPÉRIEURE AUX AUTRES. *Agréable à prendre.*
RECOMMANDÉE PAR LES MÉDECINS
dans le traitement de toutes les Maladies provenant de l'impureté du sang.
Vente en Gros : { ÉTATS-UNIS, 228, Pearl Street, NEW-YORK. / FRANCE, 200, Rue Saint-Antoine, PARIS.

Vente au détail à Nanterre : chez M. LABOUREUR, rue du Chemin-de-Fer, 31, dépositaire également de la GRANULEINE, contre les diarrhées infantiles, SIROP PECTORAL, contre les toux rebelles, VALERIANATE D'AMMONIAQUE, médicament couronné par l'Académie de médecine.